

Union Sportive



Oudrenne

Organisée par L'U.S. OUDRENNE

# LOUDRENNE

FRANCE / MOSELLE

21 ème Marche populaire internationale

## Marche de l'été



DIMANCHE



# 10 Août 2025



5 - 10 - 15 - 20 km

Membre de la FFSP n° F0958

Visa FFSP N°: 2025 57 014 J1

Internet : <http://www.ffsp.fr>    ✉ : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)



[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



### Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national  
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par  
arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

## INFORMATIONS AUX MARCHEURS

**Départ - arrivée** : Chapiteaux place des fêtes à 57970 OUDRENNE

**Horaires** : Départ de 7h00 à 13h00 pour les 5, 10, 15 et 20 km  
Arrivée limitée à 17h

**Parcours** : « 5, 10, 15 et 20 km », sans difficultés particulières. Ouvert à tous ; Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

**Licence de participation** : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6€ (parents et enfants gratuits jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

**Récompenses** : La personne la plus âgée, les 5 groupes les plus nombreux  
Le groupe étranger le plus important. Des diplômes disponibles pour les enfants.

**Renseignements** : MANNEBACH Roland 16, rue de l'Europe 57970 Oudrenne  
tel : 0641600080 E mail : rol57970@hotmail.fr  
SCHMITT RENE (président) tel : 0648697476

**Ravitaillement** : Boissons et petites collations gratuites aux contrôles.  
Buvettes, grillades. Repas à partir de 11 h.

**Avis importants** : Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Ne pas s'éloigner des sentiers balisés, hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus. Respecter la forêt. Ne pas fumer ni allumer du feu sur le parcours. Respecter le code de la route. Les déchets seront jetés dans les poubelles, prévues à cet effet sur le parcours

**Assurance** : La FFSP est garantie en RC auprès de la MAIF.  
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

**Premiers secours** : Par l'association au départ.

**URGENCES** : 112.

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

**Fête du Jambon à OUDRENNE 19, 20 et 21 juillet 2025**

